



DCPAF : FRAIS DE MISSION

ALLIANCE MAINTIENT LA PRESSION

Si le sujet n'était pas aussi sérieux, les dernières communications d'autres Organisations Syndicales ne l'ayant toujours pas compris nous prêteraient à sourire.

Alliance seul sur la problématique des frais missions (Saisine DCRPN/ DCPAF /DGPN) afin que l'interprétation des textes le soit à la faveur des policiers.

Ainsi et à ce jour, Alliance Police Nationale obtient :



- La fin de l'inégalité de traitement entre la Police Nationale et ses homologues européens par La reconnaissance du Per Diem européen avec effet rétroactif au 01 octobre 2017 (régularisations en cours) pour les agents affectés aux missions frontex Et pour les agents en mission à l'Etranger :
- Que les collègues percevront 17,5% du Per Diem du Pays pour les repas entre 12/15 et 19/21 s'ils sont en mission pendant la totalité de ces périodes sur le sol étranger.
- Dans le cas où l'agent n'est pas en totalité sur le sol étranger dans les créneaux horaires de référence ci-dessus et qu'il est à bord d'un train, d'un avion ou d'un bateau il pourra prétendre à l'indemnité de 15,25 E (sauf si prestation repas gratuit compris) des frais de repas si il est hors résidence administrative et familiale et en totalité en mission entre 12/14 ou 19/21H (Article 24, 13 et 14 de l'arrêté du 21/07 /2017.)

Ex : un agent quitte sa résidence administrative à 10H30 et arrive à la gare de destination ou aéroport ou port du pays étranger à 12 H30, il ne pourra prétendre au 17,5% DU Per Diem du Pays dans lequel il se trouve mais étant en totalité en mission entre 12 et 14 hors résidence administrative percevra 15,25 E. Par contre le même agent quitte le pays étranger à 10 h 30 et arrive à Paris à 13 H 47 n'étant pas en totalité en mission hors résidence administrative entre 12 H et 14H ne percevra aucune indemnité).

Néanmoins Alliance maintient la pression afin que cette indemnité repas qui est forfaitaire ne soit pas assujettie à la présentation d'un justificatif d'effectivité de la dépense.



ALLIANCE SERA ATTENTIF AUX DERNIERS ARBITRAGES.



ALLIANCE Police Nationale la défense de vos interets !

Le Bureau National

Le 1er Février 2018